

## Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017

---

**Étaient présents :** Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1ère adjointe), Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), Xénia Kavalewski, Michel Maurel.

**Absents excusés :** Marc Jeanty, Frédéric Bourlion (pouvoir à M. Cornette).

**Absents :** Mme Stéphanie Wallet, Philippe Gobert

**Secrétaire de séance :** J. Dissard.

**Secrétaire auxiliaire :** Elodie Sialelli.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 17h30.

### **1- Approbation du PV du 20 mars 2017.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **2- Vote des subventions pour les associations.**

M. le Maire propose la répartition suivante : pour l'association « L'Age d'Or » maintien de la subvention à 1000€, pour l'association des Anciens Combattants 500€, pour l'association « Le Bonheur dans le Pré » 1500€. Mme Bessaa et M. Maurel, membres du bureau de l'association « Le Bonheur dans le Pré » ne prennent pas part au débat. L'attribution des subventions est approuvée, Mme Bessaa et M. Maurel s'étant abstenus.

### **3- Participation à la sortie scolaire pour l'école de Serans**

La participation à cette sortie se monte à 1400€, partagée également entre les trois communes de Serans, Hadancourt-le-Haut-Clocher et Montjavoult. La part revenant à Montjavoult est donc 466€. La délibération concernant cette participation est votée à l'unanimité des présents.

### **4- Décision modificative site internet.**

Dans le budget primitif 2017 la somme concernant site internet de la commune avait été mal attribuée. La perception demande donc une décision modificative. La délibération est votée à l'unanimité des présents.

### **5- Isolation thermique de la mairie.**

En 2016 une demande de subvention avait été demandée pour les travaux d'isolation thermique du bâtiment de la Mairie (isolation extérieure et changement des fenêtres), mais le dossier élaboré à cet effet par l'architecte, Mme Monier, n'avait pas été retenu. Il apparaît qu'il l'a été en 2017, pour une somme d'environ 50 000€, soit 50% des travaux. L'ordre de service doit être adressé avant la fin de l'année. M. le Maire propose donc que soit mandaté un architecte pour que l'appel d'offre soit lancé. La délibération ordonnant l'appel d'offres est votée à l'unanimité des présents. La délibération mandatant Mme Monier, architecte, est approuvée à l'unanimité des présents.

### **6- Transfert de compétence « Maîtrise de la Demande en Énergies et Énergies Renouvelables » (MDE/EnR) à SE60.**

Le SE60 a opéré les modifications statutaires nécessaires à sa mise en conformité avec la loi d'août 2015 sur la transition énergétique. En conséquence les communes membres du syndicat peuvent lui transférer leurs compétences en matière d'études et de conseils, bilans et diagnostics en matière de consommation d'énergie.

La délibération opérant ce transfert de compétences est votée à l'unanimité des présents.

### **7- Refus de la subvention de l'état pour la sécurisation de la voirie à Beaugrenier.**

M. le Maire informe le Conseil de ce que le dossier de demande de subvention d'État pour les travaux de sécurisation de la circulation à Beaugrenier n'a pas été retenu par les services préfectoraux faute des disponibilités budgétaires nécessaires. Il sera réexaminé en 2018. En revanche, la demande de subvention départementale sera examinée en commission en septembre 2017.

### **8- Dégrèvement de la taxe d'urbanisme.**

M. le maire communique au Conseil la demande adressée par la Perception du remboursement d'un trop-perçu : la taxe d'urbanisme de 23 690€ sur la construction d'un nouveau bâtiment à la Clé des Champs en 2005 faisait l'objet d'un dégrèvement, ce bâtiment étant d'utilité publique. Une somme de 6096€ est demandée à la commune à ce titre. Le Conseil s'étonne de ce que cette somme ne soit apparue dans aucun des précédents budgets. M. le Maire demandera des éclaircissements à ce propos.

### **9- Mariages dans l'église.**

La mairie a reçu le 20 juin un email de la paroisse de Chaumont-en-Vexin l'avisant des cérémonies de mariage prévues à l'église de Montjavoult dans les mois à venir. Les couples souhaitant célébrer leurs noces à Montjavoult s'adressent directement à la Maison Paroissiale de Chaumont-en-Vexin. Les conseillers s'étonnent de ce que tous ces futurs mariés soient étrangers à la commune, les prêtres qui célèbrent ces cérémonies étant souvent eux-mêmes étrangers à la paroisse. Une note de synthèse du diocèse de Beauvais ayant rappelé les responsabilités respectives de la commune et de la paroisse dans cadre de la loi de 1905, la commune ne se préoccupe désormais que de l'entretien « du clos et du couvert », et ne conserve les clés du bâtiment que pour garder accès au clocher. Toute personne désirant accéder à l'église devra s'adresser à la Maison Paroissiale de Chaumont-en-Vexin.

### **10- Questions diverses.**

1) Mme Bessaa soumet au Conseil le projet d'une habitante de tenir une journée par semaine, pour une période donnée, une buvette (sans vente d'alcool) à l'usage des randonneurs sur la place de l'église. Le conseil souhaite avoir des informations plus précises sur ce qui est attendu de la municipalité dans ce projet, et sur son financement. Le Maire et la commission culture et fêtes recevront donc la porteuse du projet dès la semaine prochaine avant de prendre une décision.

2) M. Dissard fait le bilan de la réunion organisée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Picardie le 8 juin 2017, à laquelle il s'est rendu en compagnie de Stevens Canu, employé municipal. Le thème en était les méthodes et matériels alternatifs à l'usage des produits phytosanitaires désormais interdits. La démonstration des techniques employées à Royaucourt a été très convaincante, et celles-ci sont applicables à notre commune. Le CPIE pourra animer une réunion publique afin de mieux communiquer sur le sujet. Ensuite le conseil devra décider d'une éventuelle adhésion à la charte proposée par l'Agence de l'Eau, et à quel niveau. M. Dissard propose que la commune adhère au niveau 3 de cette charte, qui vise non seulement à aller vers une gestion sans phytosanitaires des espaces verts et de la voirie, mais également à promouvoir la bio-diversité dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h.